



## **Collectif Action Nuit (CAN)**

À l'attention de  
Monsieur Grégoire DULIN  
Ministère de l'Intérieur  
75008 PARIS

### **SYNTHESE PROPOSITIONS DU Collectif Action Nuit EN MATIÈRE DE REGULATIONS LIÉES AUX ETABLISSEMENTS DE NUIT**

#### **EN PREAMBULE :**

Actuellement le cadre réglementaire concernant les actions de réduction des risques en milieu festif (RDR) est ambigu.

Afin que les établissements volontaires ne soit pas taxés de prosélytisme ou d'apologie de la consommation de stupéfiants en cas d'incident ou d'accident dans l'établissement, il est nécessaire de clarifier les textes réglementaires relatifs à la mise en application par les préfets de police de la réglementation relative à la fermeture administrative afin d'en définir les modalités d'application pratiques, normées, égalitaires et transparentes ;

#### **PROPOSITIONS :**

##### **1/ Fermeture administrative :**

- Parvenir à un paradigme d'obligations de moyens et non de résultat du code de débit de boissons article L33.32-15 alinéa 2 du code de la Santé Publique en matière de lutte contre les stupéfiants ;
- Déterminer une durée de fermeture selon la gravité des faits reprochés ;
- Prendre en compte par une grille de critères claire et transparente le volontariat affiché par l'exploitant de l'établissement de nuit dans la mise en place d'actions de prévention et de coopération avec les services de police avant de prononcer la fermeture ;
- Harmoniser au niveau national la hiérarchie des sanctions selon un barème déterminant la gravité des incidents et tenant compte du rôle de l'exploitant dans sa relation avec les services de police et les compétences professionnelles de ses équipes (SIAP 1/2, Formations etc.) de façon obligatoire ;

- Associer les syndicats professionnels en tant que partie prenante de la conciliation préalable à la décision du préfet en matière de fermeture administrative sauf cas d'urgence pénale.

## **2/ EN CAS D'URGENCE SANITAIRE / SURVENANCE :**

- Désigner un interlocuteur/ numéro d'appel unique joignable 24/7 (fonctionnaires) pour coordonner l'effort public en cas d'urgence liée à la consommation de stupéfiants dans un établissement - comme l'a fait le ministère de la culture au moment des attentats avec 06 joignable 24/7,

## **3/ EN TERMES DE SANTÉ PUBLIQUE / CONCERTATION :**

- Dès à présent et dans l'urgence soutenir la MILDECA dans l'établissement d'une campagne de sensibilisation réseaux sociaux et web adaptée à la cible jeune donc, et massive, et intelligente (en lien avec le projet PlaySafe),

## **4/ CONCLUSION**

Le Collectif Action Nuit se propose de fonder un Groupement d'Interêt Public de Médiation et RDR au niveau national ; prévoir un cofinancement par les professionnels, l'Etat (Intérieur et Santé) et les collectivités locales. En outre, renforcer la dotation financière aux dispositifs de formation et de prévention, pour l'heure trop coûteux pour les établissements pour être massivement utilisés.